

Réf. : CICB-CITERES-02-2024

Décision tarifaire**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021 Vu la délibération n°2021-78 modifiée du conseil d'administration du 27 septembre 2021 approuvant la délégation de pouvoir au Président de l'université pour la fixation des tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, de vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que de location de biens meubles ou immeubles ;

DÉCIDE**Article 1 Décision tarifaire**

Sont approuvés les tarifs figurant ci-après pour l'action suivante :

- Type d'action : Colloque
- Nom de l'action : Forêts en transition : concepts, méthodes, mesures et perspectives
- Lieu : Tours (site Lesseps)
- Dates : 18 au 20 juin 2024

Désignation	Prix unitaire HT (€)	TVA (%)	Prix unitaire TTC (€)
Plein tarif : enseignants-chercheurs, chercheurs, professionnels	145,45 €	10%	160,00 €
Tarif réduit : étudiants	63,64 €	10%	70,00 €
Gratuit : membres du CO, du CS ou DATE			
Soirée de gala	36,36 €	10%	40,00 €
Sortie	27,27 €	10%	30,00 €

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa transmission au Recteur d'académie.

Elle est publiée au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 Exécution

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 30 avril 2024.

Arnaud GIACOMETTI**Président de l'université**